

CRÉDIT AGRICOLE S.A.


Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE


TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL 2025
PRÉSENTÉ DANS LA 4^{ÈME} RÉOLUTION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	6 207 171 564
Affectation à la réserve légale, qui a atteint 10 % du capital	-
Report à nouveau antérieur	15 866 372 112
Total (bénéfice distribuable)	22 073 543 676
Dividende (*)	3 418 823 838
Affectation du solde au compte report à nouveau	2 788 347 726
TOTAL (nouveau report à nouveau) (*)	18 654 719 838

() Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende.*

Elle fixe le dividende à 1,13 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 26 mai 2026 et mis en paiement à compter du 28 mai 2026. Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant du dividende est éligible en totalité, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.